

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 17 JUIN 2025

N° 05 – 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Approbation de l'état réel des recettes et des dépenses (ERRD) 2024 des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), du centre d'accueil de jour Les Balkans du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris

Le Conseil,

Vu l'état du réalisé des recettes et des dépenses (sections investissement et exploitation) du budget annexe des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour l'exercice 2024,

Vu le mémoire de présentation de l'ERRD 2024 des EHPAD de la Directrice générale du Centre d'Action sociale de la Ville de Paris, au titre de son budget annexe des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Délibère

Article 1 : L'état du réalisé des recettes et des dépenses 2024 pour le budget annexe des des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est approuvé sur les bases suivantes :

A) SECTION D'INVESTISSEMENT

Titres émis en 2024	21 518 470,80 €
Mandats émis en 2024	25 171 985,98 €
Résultats de l'exercice 2024 (déficit)	3 653 515,18 €

B) SECTION D'EXPLOITATION

Total des charges	138 824 897,48 €	Total des produits	129 047 187,00 €
Excédent		Déficit	9 777 710,48 €
TOTAL	138 824 897,48€	TOTAL	138 824 897,48 €

Article 2 : La présente délibération sera transmise au Trésorier du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

La Directrice Générale

Jeanne SEBAN

La Présidente

Léa FILOCHE

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le



ID : 075-267500049-20250617-CA_2025_06_05D-DE



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 17 JUIN 2025

N° 05 - 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris

Le Conseil,

Vu la délibération n° 05 du 19/10/2023 fixant le budget annexe des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour l'exercice 2024

Vu les délibérations n° 09 du 21 mars 2024, n° 03 du 14 octobre 2024 et n° 03 du 20 décembre 2024 portant modification du budget

Vu la délibération n° 05 approuvant l'état du réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) (sections investissement et exploitation) pour l'exercice 2024

Vu les tableaux de détermination et d'affectation des résultats de l'exercice 2024 annexés à la présente délibération

Vu le mémoire de présentation de l'ERRD 2024 des EHPAD et de l'affectation du résultat 2024 de la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Délibère

Article 1

L'affectation des résultats de l'exercice 2024 est approuvée conformément au ci-dessous tableau, complété par le tableau annexé à la présente délibération.

AFFECTATION DES RESULTATS	
<u>Résultat de fonctionnement</u>	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	-9 777 710,48 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
<u>C/ Résultat à affecter</u> = A + B (hors restes à réaliser)	-9 777 710,48€
<u>Affectation du résultat de fonctionnement (C)</u>	

<u>Report à nouveau (solde créditeur)</u>	-6 087 846,26€
<u>Report à nouveau (solde débiteur)</u>	3 689 846,22€

Résultat d'investissement

<u>D Solde d'exécution d'investissement N-1</u>	
Résultat de l'exercice	-3 653 515,18€
Résultat reporté de l'exercice antérieur	
Résultat cumulé :	
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u>	
RAR en dépenses	0,00 €
RAR en recettes	0,00 €
Excédent/Besoin de financement de la section d'investissement = F = D + E	

Article 2

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

La Directrice Générale
 Secrétaire du Conseil d'Administration

Jeanne SEBAN

Pour la Présidente
 du Conseil d'Administration

Léa PILOCHE